



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Vous souhaitez contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation au sein de l'UE ? Dans ce cas, venez travailler à la Commission européenne, où vous pourrez vraiment faire la différence !

Le personnel de la Commission est un groupe diversifié de personnes motivées pour contribuer à faire de l'Europe - et du monde - un endroit meilleur. Elles viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Des nationalités, des langues et des cultures différentes font de la Commission un lieu de travail dynamique et ouvert à tous.

NOUS OFFRONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES ET BIEN PLUS ENCORE :

- Des positions intéressantes et stimulantes avec de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles et la possibilité de télétravail - nous tenons à votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants ;
- Nous sommes également fiers d'être un employeur respectueux de l'égalité des chances et promouvons la diversité et l'inclusion.

Nous recrutons des profils très divers :

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, mais aussi toutes sortes de profils, y inclus des spécialistes dans les sciences naturelles, des linguistes, des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Pour en savoir plus [Priorité aux personnes — Travailler à la Commission européenne - Commission européenne \(europa.eu\)](#)



PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

La Commission européenne recrute souvent, en plus de ses fonctionnaires permanents, des agents non permanents. Il existe deux catégories d'agents non permanents :

- Des [agents temporaires](#) sont recrutés pour occuper des postes vacants pendant une période déterminée ou pour effectuer des tâches spécialisées.
- Des [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans une institution de l'UE), mais dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#)



Assistant de sécurité et hygiène

À l'office pour les Infrastructures et la Logistique - Bruxelles Commission européenne

Référence de sélection : OIB/COM/2024/1282

Domaine* : Bâtiments et fournitures (y compris logistiques)

Où : Unité OIB RPP.3 - « Service interne pour la prévention et la protection au travail », Bruxelles

Catégorie de personnel et groupe de fonction : Agent temporaire 2b

Grade : AST1-AST4

Manifestez votre intérêt jusqu'au : 13/09/2024 12h00 (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

L'Office Infrastructures et Logistique de Bruxelles (OIB) est responsable de toutes les activités liées à l'hébergement du personnel, de la gestion des infrastructures sociales et de la logistique de la Commission à Bruxelles ainsi que des infrastructures sociales sur le site d'Ispra.

La mission de l'unité OIB.RPP.3, Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP) consiste à gérer toutes les activités de prévention des risques dans le cadre de la santé, la sécurité, l'ergonomie et les risques psychosociaux au travail.

L'unité est attachée au département horizontal de l'Office. Elle veille à apporter un support de qualité basé sur la notion de service efficace pour donner au personnel un environnement de travail sain et sûr.

NOUS PROPOSONS

L'Unité OIB RPP.3 cherche à engager un(e) Conseiller/ère en prévention qui sera chargé(e) de tâches variées telles que reprises dans la description du poste et de l'implémentation de la politique harmonisée en matière de Santé, Sécurité, Prévention, Protection et Bien-être au travail pour la Commission européenne à Bruxelles.

Le poste consistera à effectuer les tâches suivantes :

- Gérer le contrat des contrôles techniques dans les immeubles, et veiller à la transmission des informations aux services techniques.
- Vérifier l'adéquation des bâtiments et des installations aux normes prévues dans la législation applicable ainsi que dans les normes prévues pour les immeubles.
- Intervenir et prendre les mesures de prévention nécessaires en cas d'incident ou d'accident.
- Donner des conseils et avis en prévention dans les domaines de la santé et sécurité au travail, entre autres : la conception des bâtiments, la sécurité des installations et du matériel (risques électriques, amiante, incendie, etc.).
- Contribuer aux - et tenir à jour - les procédures opérationnelles du SIPP.
- Remplacer un titulaire, le chef d'équipe en cas d'absence dans les réunions techniques afin de conseiller les services responsables en matière de prévention.
- Participer à l'évaluation des postes de travail et à l'analyse des risques.



- Rédiger des permis de feu et des permis de travail y compris la transmission de l'inventaire amiante aux contractants, pour les contractants de la Commission européenne à Bruxelles.
- Préparer les cahiers des charges pour les consultations du marché.
- Avec l'équipe, assurer l'astreinte à domicile et sur le lieu de travail pour le secteur SIPP.

Horaires atypiques : des prestations en astreintes sont prévues pour ce poste afin de prendre des mesures de prévention en cas d'urgence, et ce, les nuits et les week-ends.

Il est à noter que le travail de l'unité est organisé en espace dynamique collaboratif.

Il s'agit d'un travail de terrain mais du télétravail est autorisé.

NOUS RECHERCHONS

Nous recherchons un/une Assistant/e en Sécurité et Hygiène.

Le profil idéal pour le poste répondra aux critères suivants :

1. Obligatoire

- Maîtriser les législations et normes en vigueur dans les domaines concernés par la prévention et la protection au travail à savoir en matière de santé, sécurité et ergonomie des postes de travail.
- Avoir un diplôme de Conseiller/ère en Prévention de niveau 2 au minimum

2. Souhaité

- La qualification de conseiller/ère en prévention de niveau 1 (système belge ou équivalent),
- Une formation de coordinateur de sécurité chantiers ou toute autre formation dans le domaine de la prévention des risques (santé, hygiène, ergonomie, incendie, coordination de sécurité, charge psychosociale)
- Une bonne maîtrise des outils Office

3. Qualités personnelles requises et évaluées au cours de l'entretien:

- Proactivité, Flexibilité
- Capacité de travailler de manière autonome et en équipe
- Organisation et planification, aptitude à fixer des priorités
- Orientation client
- Capacité de travailler en toute confidentialité

4. Langues

- Français C1
- Anglais B2.
- Autre langue communautaire serait un avantage

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Vous devez envoyer vos documents dans un seul pdf dans l'ordre suivant :

1. Votre CV ; 2. Une lettre de motivation ; 3. Le formulaire de candidature dûment complété.



Veillez envoyer ces documents avant la date limite de publication à OIB-VACANCIES@ec.europa.eu en indiquant la référence de sélection OIB/COM/2024/1282 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler ?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté en tant qu'agent temporaire auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants:

Critères généraux:

- Être citoyen d'un État membre de l'UE et jouir de tous vos droits en tant que citoyen;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.

Qualifications:

Pour être recruté à ce poste, vous devez avoir au moins

- soit un niveau d'enseignement supérieur attesté par un diplôme,
- soit un niveau d'enseignement secondaire attesté par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur, et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés. Les candidats devront en outre fournir, avant le recrutement, les documents attestant des critères d'éligibilité (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).

Langues:

- avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE¹
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)² d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

¹ Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

² Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



➤ **Quelles sont les étapes de sélection ?**

Le poste a fait l'objet d'une publication interne à la Commission, interinstitutionnelle, et a été porté à la connaissance des lauréats de concours.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires d'autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires. Ce n'est que dans le cas où aucun candidat approprié ne peut être trouvé parmi les catégories susmentionnées que le présent avis de vacance est publié et ouvert à d'autres candidats³.

Le panel de sélection choisira un nombre limité de candidats pour un entretien, sur la base du CV et de la lettre de motivation qu'ils ont soumis. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, **seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.**

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français et en anglais.

2. Recrutement

Le candidat sélectionné pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission. Les candidats sont tenus de se soumettre à un contrôle de sécurité effectué auprès de l'administration nationale de l'État membre.

➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu de travail sera à **Bruxelles**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent temporaires en vertu 2(b) du [Régime Applicable aux autres Agents](#), dans le groupe de fonctions AST.**

³ Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux habituels (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).



Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2013\)8970 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

La durée du **1^{er} contrat sera de 1 à 3 ans**. Le contrat pourra ensuite être prolongé une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service. La durée de la prolongation sera définie selon les règles générales applicables à ce moment-là, conformément à la [décision C\(2013\)9049 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et d'utilisation des agents temporaires.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).

Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.